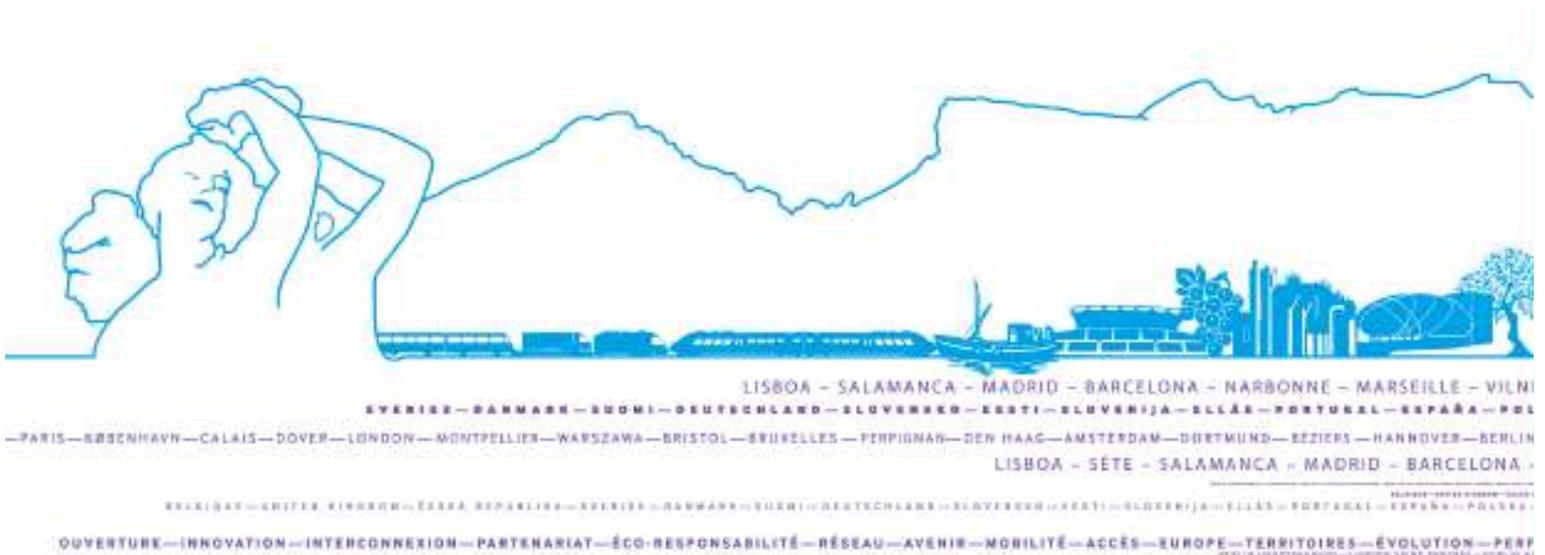


Compte-rendu

ATELIER AGRICULTURE – VITICULTURE – FONCIER n°2

Judi 9 décembre 2010 – Narbonne
Novotel, 130 rue de l'hôtellerie



Début de la réunion à 10h10 en présence de 18 participants :

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION
VERGNES	PHILIPPE	Syndicat des vignerons du Midi Syndicat des vignerons de l'Aude	Président
FOREST	Marie-Hélène	Syndicat des vignerons du Midi	Directrice
de CLOCK	Jean-Baptiste	Syndicat des vignerons de l'Hérault	Trésorier
LA LAURIE	Jean-Charles	Fédération Départementale des vignerons indépendants de l'Aude	Vice-président
THIRIOT	Carole	Fédération Départementale des vignerons indépendants de l'Aude	Service Technique
TACCONI	Franck	Fédération des caves particulières de l'Hérault	Juriste
SERVAGE	Michel	Union Syndicale des Vignerons de l'Aude	Président
JORDA	Claude	Chambre d'agriculture du Languedoc- Roussillon Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales SAFER Pyrénées Orientales	Représentant de la chambre d'agriculture du Roussillon Président
MALET	Jean-François	Chambre d'agriculture de l'Hérault	Sous directeur
CHAMPRIGAUD	Hélène	Chambre d'agriculture de l'Aude	Juriste
CHAILLOU	Manoëlle	Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales	Chargée de Mission
GAYET	Pauline	CDJA de l'Hérault	Animatrice jeunes agriculteurs
LLORENS	Raymond	CDJA de l'Hérault	Secrétaire Général
LACHENAL	Renaud	FDSEA de l'Hérault	Juriste
LOUPIA	Michel	FDSEA de l'Hérault	Directeur
GUINCHARD	Jean-Christophe	FDSEA des Pyrénées Orientales	Juriste
CONNES	Jean	FDSEA des Pyrénées Orientales	Administrateur
BOTREL	Isabelle	SAFER LR SAFER Hérault	Chef du service collectivité et aménagement foncier

Les intervenants de Réseau Ferré de France, Direction régionale Languedoc-Roussillon pour cet atelier sont:

- **Edouard PARANT** - Chef de mission Ligne nouvelle Montpellier Perpignan
- **Patrick LINSALE** - Responsable foncier

L'atelier agriculture, viticulture, foncier de la Ligne nouvelle Montpellier – Perpignan

Réseau Ferré de France (RFF) conduit actuellement les études environnementales et techniques de définition d'une zone de passage préférentielle d'une largeur d'environ 1000 mètres, étape n°1 sur 3 des études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique. Ce second atelier « agriculture, viticulture, foncier » intervient en amont de la préparation des protocoles « sondage ».

RFF a pour ambition de concevoir un projet de manière partenariale et concertée dans la continuité de la démarche adoptée lors des études préalables au débat public.

Dans le cadre du volet agriculture-viticulture et foncier, RFF souhaite associer le plus en amont possible des études, les syndicats, associations, fédérations, services de l'état... afin de recueillir les avis de chacun sur leur connaissance du terrain.

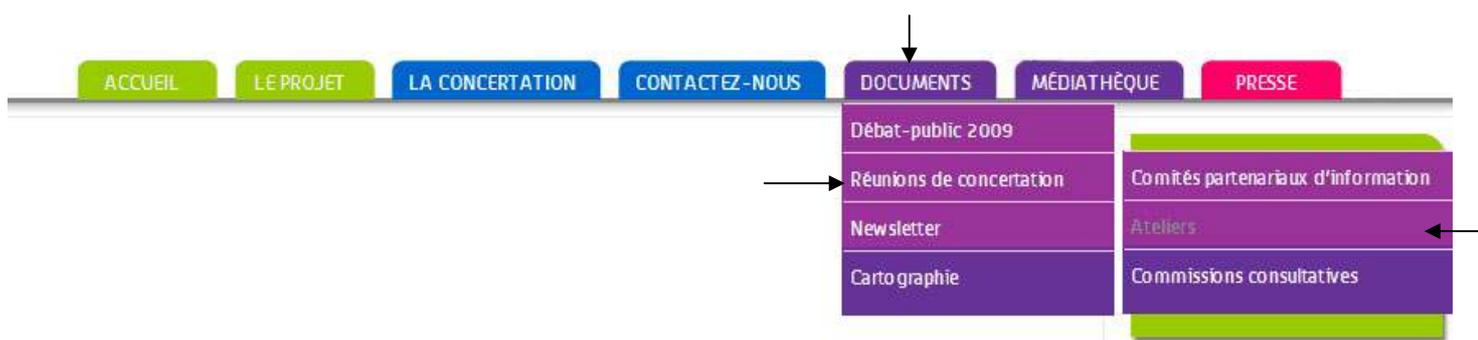
Les objectifs de l'atelier:

- Définir les principes de négociation des protocoles de pénétration dans les parcelles : conditions techniques et indemnitaires
RFF s'engage depuis 2010 dans la négociation d'un accord-cadre national avec l'association permanente des chambres d'agriculture et la FNSEA pour définir un cadre commun concernant les reconnaissances des sols. L'équipe du projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan pense donc intéressant d'utiliser ce canevas pour les reconnaissances de terrain qui vont intervenir prochainement sur la Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan.
- Identifier les correspondants locaux pour que RFF puisse s'adresser directement en local à un interlocuteur sur le terrain représentatif de l'ensemble des branches
- Faire un point sur l'avancée du projet

La présentation a été ponctuée de questions émises par les participants.

Le diaporama de présentation est en ligne sur le site Internet www.lalignenouvelle.com sous la rubrique :

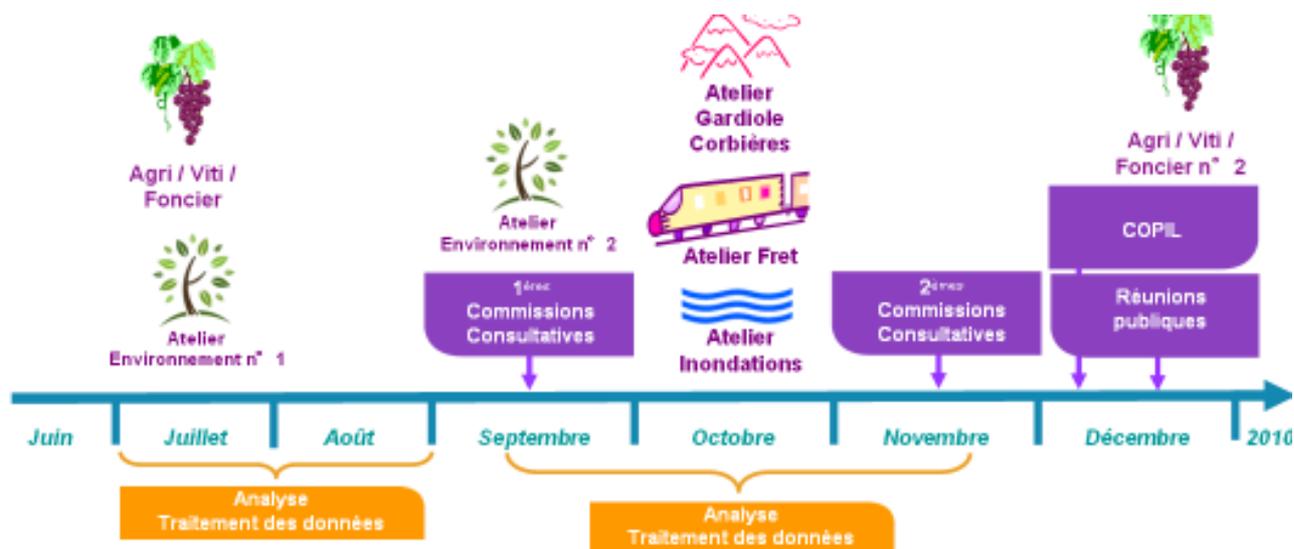
=> Documents / Réunions de concertation / Ateliers



Le calendrier du projet :



L'atelier agriculture, viticulture foncier n°2 dans le processus de concertation



La pénétration dans les parcelles

Les reconnaissances terrains

Plusieurs types de reconnaissances terrains vont être engagés, dès 2011, pour l'étape 2 des études préalables à la déclaration d'utilité publique: géotechniques, hydraulique et environnementales (diapositive 5 du diaporama). Celles-ci porteront sur la géotechnique, l'hydraulique et l'environnement naturel.

Les reconnaissances géotechniques

Les reconnaissances géotechniques doivent préciser la nature des sols et des sous-sols, à l'aide d'outils mécaniques de sondage. Pour dimensionner des fondations ou assurer la stabilité des ouvrages, il est indispensable de connaître la structure et la nature du sol et du sous-sol.

Il s'agit ici de vérifier et de préciser la composition des sols en particulier pour délimiter et caractériser les principales zones compressibles.

Il existe différents moyens de prospection suivant les besoins d'investigation :

- le sondage à la tarière à main, pour les premiers mètres (terre végétale et substracteur)
 - le sondage profond afin de déterminer les différentes couches pour arriver à un sol stabilisé et porteur,
- le sondage à la pelle mécanique consistant à creuser une fosse dans le sol, il est développé pour:
 - observer les différentes couches de sol,
 - faire des prélèvements pour les tester en laboratoire,
 - rechercher les éventuelles venues d'eau.

A l'issue du sondage, la fosse est rebouchée avec les terres extraites, dans l'ordre dans lequel les couches de terres ont été prélevées.

Les reconnaissances hydrauliques

Plusieurs types de reconnaissances hydrauliques peuvent être mis en place :

- la reconnaissance pédestre, essentiellement pour les eaux de surface (mesure de largeur de petits cours d'eau, repérage d'ouvrage de hauteur de vue...)
- la reconnaissance via un piézomètre pour mesurer la profondeur et le niveau des nappes. Ce sont des sondages carottés équipés d'un tube perforé. D'un diamètre d'environ 20 cm, leur profondeur peut atteindre 25 m.

➤ **Philippe VERGNES – Syndicat des vigneron du Midi** indique que l'installation d'un piézomètre n'est pas dérangeant pour les récoltes. Il en possède un dans sa parcelle, judicieusement placé dans l'axe de la palissade.

Les reconnaissances environnementales

Il s'agit d'inventaires écologiques qui consistent à collecter par des prospections de terrain l'ensemble des données naturalistes : faune, flore et habitats, pour les invertébrés, amphibiens et reptiles, mammifères, oiseaux, faune aquatique...

Ces investigations se font grâce à des reconnaissances pédestres.

Les reconnaissances géotechniques sont relativement impactantes pour le terrain examiné, les deux autres types de reconnaissance le sont beaucoup moins.

Pourquoi pénétrer dans les parcelles ?

- Dresser un état initial environnemental de la zone d'étude afin de préciser le type d'études spécifiques à mener.
- Vérifier les hypothèses de travail.

Comment pénétrer dans les parcelles ?

- Grace à l'établissement d'un contrat entre RFF et la profession agricole pour définir les conditions techniques et financières des investigations de RFF et de ses entreprises. C'est le but de la présente réunion : réfléchir sur une organisation efficace.
- Consigné dans un protocole dit « protocole sondages »,
- Information, communication vers le terrain,
- Contact personnalisé avec les exploitants.

➤ **Philippe VERGNES – Syndicat des vignerons du Midi** annonce que la fédération régionale des syndicats exploitants agricoles s'est réuni et souhaite s'engager dans le même protocole pour les trois départements concernés par le projet.

Il précise que le syndicalisme sera l'interlocuteur de RFF sur le projet de Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan. En effet, l'ensemble des représentants ici présents, y compris les SAFER, les chambres d'agriculture, le syndicat des vignerons, en concertation avec les différents acteurs se sont mis d'accord pour que la FRSEA les représente.

Un front uni a donc été mis en place pour faciliter la communication entre le monde agricole et viticole et RFF.

➤ **Claude JORDA, Chambre d'agriculture Languedoc-Roussillon et SAFER PO** confirme son accord avec ce mode de représentation.

➤ **Michel LOUPIA - FDSEA Hérault** annonce que l'ensemble des acteurs se sont déjà organisés en préparation de la présente réunion et indique que la FRSEA sera la tête de pont et l'interlocuteur privilégié du projet.

Il indique qu'un COPIL interne entre les différentes organisations agricoles présentes sera prochainement organisé avec également la mise en place de groupes de travail afin de pouvoir proposer à Réseau ferré de France des choix concertés.

La FRSEA, signataire du protocole s'organisera de la manière suivante : 3 vices présidents pour les 3 départements concernés, un référent politique et un référent technique.

Réponse Maître d'Ouvrage :

Patrick LINSALE souligne le caractère inhabituel de trouver à ce stade de la discussion les SAFER. Il se demande quelle est la particularité du Languedoc-Roussillon. Il note la volonté d'intégrer les SAFER comme l'opérateur habituel et professionnel intégré de l'ensemble de la profession agricole de la région.

➤ **Philippe VERGNES – Syndicat des vignerons du Midi** fait remarquer qu'il n'y a rien de particulier, la SAFER étant un interlocuteur privilégié au même titre que les chambres d'agriculture. Il paraît important que l'ensemble des organismes soient tous rassemblés et unis autour de ce projet.

➤ **Claude JORDA, Chambre d'agriculture Languedoc-Roussillon et SAFER Pyrénées-Orientales** rappelle que les SAFER, qui sont toutes indépendantes au niveau régional, même s'il existe une fédération nationale, n'ont pas toutes les mêmes relations avec la profession agricole dans toute la France. En Languedoc-

Roussillon la SAFER est intégrée dans le monde agricole. La SAFER Languedoc-Roussillon fait partie des organisations professionnelles agricoles (OPA) incontournables en Languedoc-Roussillon. De plus, dans le Pyrénées-Orientales, la SAFER connaît les projets LGV avec l'exemple de TP Ferro. Ainsi, la SAFER a remarqué que si elle n'est pas intégrée dès le début du processus, ceci peut poser des problèmes insolubles en fin de travaux notamment concernant la gestion des délaissés.

Réponse Maître d'Ouvrage :

Patrick LINSALE trouve que c'est une bonne solution, qui a déjà été mise en place sur des projets comme Poitiers-Limoges ou le contournement de Lyon.

Patrick LINSALE explique ensuite le déroulé des opérations :

Il faudrait que dès le début de l'année 2011 l'ensemble des partenaires puissent travailler sur l'accord cadre relatif aux pénétrations dans les parcelles privées pour y réaliser les reconnaissances de terrain.

Patrick LINSALE propose de transmettre officiellement la dernière version du protocole sondage à la FRSEA dès début 2011 pour pouvoir travailler en toute sérénité dès le printemps 2011.

L'ensemble des conditions techniques et financières seront consignées dans ce protocole sondage co-signé par les représentants de la profession agricole et RFF.

Ce protocole est important à deux titres :

- c'est le premier contact avec la profession agricole
- les règles et les choix engageront l'avenir, ils seront consignés dans ce protocole.

➤ **Jean CONNES - FDSEA Pyrénées-Orientales** demande si RFF dispose de correspondants locaux spécifiques pour chaque département.

Réponse Maître d'Ouvrage :

Le premier correspondant, pour tous les sujets qui ne peuvent pas être traités sur le terrain est Patrick LINSALE. Mais néanmoins, RFF va mandater un certain nombre de prestataires qui vont procéder à ces reconnaissances géotechniques et chaque entreprise aura un correspondant local par département.

Les accords passés dans le protocole sondage seront bien évidemment imposés aux prestataires de RFF.

➤ **Michel LOUPIA - FDSEA Hérault informe** qu'il a été mis en place, en Languedoc-Roussillon, un réseau de correspondants locaux, issus et désignés par le syndicalisme. Les 3 départements concernés par le projet sont donc en mesure de fournir à RFF le nom de correspondants locaux.

La FRSEA s'engage donc à transmettre à RFF cette liste.

Le premier travail de coordination et d'organisation à l'intérieur de la profession sera ensuite de réunir l'ensemble des correspondants locaux pour les informer et leur donner un cadre de travail et d'intervention.

Réponse Maître d'Ouvrage :

RFF propose de réunir les correspondants locaux après l'accord sur le protocole sondage, ce qui ferait partie du processus de communication et afin qu'ils aient la matière pour répondre directement à certaines questions émanant du terrain.

➤ **Michel LOUPIA - FDSEA Hérault** est d'accord sur cette organisation, d'autant plus que chaque correspondant local pourrait identifier les agriculteurs potentiellement concernés.

➤ **Hélène CHAMPRIGAUD - Chambre d'agriculture de l'Aude** souhaite revenir sur une remarque technique concernant les études. Elle voudrait ajouter un volet d'étude sur l'impact économique du projet de ligne nouvelle Montpellier-perpignan sur les exploitations concernées.

Réponse Maître d'Ouvrage :

Patrick LINSALE rappelle que l'environnement humain, donc les activités agricoles ne seront pas oubliées. RFF souligne qu'à ce stade du projet, où les études sont menées sur une zone de passage préférentielle de 1km de large, il est actuellement prématuré de faire une analyse exploitation par exploitation.

Pour cette tâche, il est nécessaire de disposer d'un tracé et de connaître l'emplacement des franchissements.

Edouard PARANT donne l'exemple de l'Aude où les prélèvements seront différents suivant la zone de passage choisie : des prélèvements plus agricoles si la zone de passage se trouve dans la plaine littorale, ou des prélèvements dans le milieu naturel si l'on passe dans les Corbières.

Pour autant, à ce stade un premier niveau de réflexion a été mené, mais qui reste à l'échelle de l'étude. Il n'est pas pertinent à l'heure actuelle de discuter sur de petits secteurs.

Par contre il existe une appellation qui sera obligatoirement impactée par le projet : il s'agit du Picpoul de Pinet. Le président de l'AOC Picpoul de Pinet a déjà contacté RFF et souhaite un travail en bilatéral avec le maître d'ouvrage.

Aujourd'hui, les études qui ont déjà été menées sont un référencement sous l'outil informatique de l'ensemble des surfaces cultivées en vignoble y compris un focus sur les AOP (Appellation d'Origine Protégées). RFF est en mesure de définir ce qui fait l'objet d'un périmètre AOP et qui est cultivé et ce qui reste cultivable par rapport à ces surfaces là. Le constat est que les cartes de l'INAO sont anciennes.

Dans la région, il n'existe aucune aire d'appellation qui soit plantée à plus de 75% par rapport à ce qui est plantable et cultivable.

Ceci est plutôt positif car :

- le chiffre de 75% est relativement important ce qui veut dire que la viticulture n'est pas moribonde
- Il sera possible pour RFF de retrouver du terrain pour reconstituer l'outil de travail.

Le protocole sondage

Information sur le planning des opérations

Les prestataires de RFF devront prendre contact avec les exploitants des sols au moins un mois avant la pénétration dans les parcelles.

Autorisation individuelle de pénétration

L'accord conventionnel est le plus largement utilisé, il s'agit ici d'un accord à l'amiable.

Il existe néanmoins une procédure d'autorisation réglementaire. Il s'agit d'un arrêté préfectoral de 1892 qui permet au maître d'ouvrage de pénétrer dans les propriétés privées pour y réaliser des études. Il s'agit ici de faire intervenir un expert pour faire un état des lieux avant et après la pénétration. Cet expert fixera ainsi le montant des indemnités, si elles ont lieu d'être.

RFF fait prendre cet arrêté préfectoral dans tous les cas de figure car d'un point de vue fiscal il peut être important pour les exploitants de pouvoir faire valoir cet arrêté. De plus il légitime l'autorisation de RFF.

Une réunion en mairie avec tous les exploitants concernés pourrait ainsi être organisée pour élaborer l'état des lieux, avec en conclusion de cette réunion un accord sur les modalités de pénétration.

Il s'agit aussi de définir les conditions techniques pour les travaux (Comment entrons-nous dans le terrain ? Quand restituerons-nous les parcelles ?...)

➤ **Claude JORDA, Chambre d'agriculture Languedoc-Roussillon et SAFER Pyrénées-Orientales** précise que du point de vue fiscal, la négociation avec les impôts n'est pas aisée.

Réponse Maître d'Ouvrage :

Il est vrai que certaines négociations peuvent être menées avec la direction générale des impôts, mais il n'appartient pas à RFF d'interférer dans cette discussion.

Travaux

Pour mener un dossier d'enquête publique, les études nécessitent un sondage tous les 500 mètres. Des règles sont donc à définir sur le sujet travaux ; elles seront consignées dans le protocole déclinées sur le terrain au cas par cas.

Remise en état et indemnisation

Ceci est à définir avec la profession. Il s'agit notamment :

- accès privés ou collectifs,
- zone de travail : définir la surface impactée, sans oublier la zone de stockage des matériaux
- perte de récolte :
 - culture annuelle,
 - culture pérenne,
- remise en état et indemnisation: à l'heure actuelle il reste encore 4 à 5 ans minimum avant que les récoltes puissent être endommagées.

Présentation des différentes options de passages par RFF et focus sur les potentiels sites de gares nouvelles.

Edouard PARANT présente ensuite les différentes options de passage, en partant de Montpellier pour arriver jusqu'à Perpignan.

L'ensemble des cartes relatives à ces options de passage sont disponibles sur Internet à la rubrique document-cartographie.

Conclusion de la séance

La nécessité aujourd'hui est de faire un état des lieux précis pour pouvoir proposer un tracé d'environ 100 mètres en 2014 afin de respecter le planning. Ceci représente un délai court.

Il est aussi nécessaire de connaître rapidement les correspondants locaux.

L'objectif est de pouvoir démarrer les inventaires faune / flore et la géotechnique dès la fin de l'hiver ou le début du printemps 2011.

Réseau ferré de France remercie l'ensemble des participants pour leur présence à cet atelier agriculture, viticulture, foncier de définition d'une zone de passage préférentielle de la ligne nouvelle Montpellier Perpignan. La qualité des échanges a permis de mieux comprendre les différentes attentes du monde agricole et viticole. RFF invite l'ensemble des participants à clore cette demi-journée autour d'une collation.

Fin de l'atelier 12H15
